

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2018

Rappel ordre du jour :

- Adressage communal
- Correction du bail commercial entre M.QUINARD et la commune
- Document unique
- Questions Diverses

PRESENTS : BASSET Catherine - ROMESTANT Philippe - CHAPUS Bernard - MARCON Denis - CROZIER David - LAFOND MAX

ABSENTS EXCUSÉS : VERNET Sébastien - REYNAUD Daniel -

Secrétaire de séance : CROZIER David

Mr le Maire ouvre la séance à 20h30

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents, ceux-ci signent la feuille d'émargement.

OBJET : ADRESSAGE COMMUNAL

Monsieur le Maire indique que dans un souci d'amélioration du cadre de vie et du service rendu à la population il y aurait lieu de procéder sur l'ensemble de la Commune au raccordement postal, c'est-à-dire à la dénomination des voies et à la numérotation des habitations.

En effet, cette démarche apparait nécessaire pour faciliter :

- ... L'accès des soins et des premiers secours.
- ... Les déplacements à l'intérieur de la Commune grâce à la technologie GPS.
- ... La livraison des entreprises.
- ... Le développement des services à la personne
- ... L'accès des facteurs, notamment les remplaçants, aux domiciles des clients.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

DE PROCEDER à l'élaboration de l'adressage sur notre Commune.

DE DONNER tous pouvoirs au Maire afin de consulter les entreprises, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'élaboration de l'adressage postal et de régler la dépense.

CHARGE le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE FRANCHISE DE LOYER CONCERNANT LE BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNE ET M.QUINARD

Suite au retard des travaux effectués par la commune sur le local de l'ancienne Mairie et la remise des clés tardive à M.QUINARD, il est proposé la mise en place d'une franchise de loyer du 1/12/17 au 1/06/2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'application de ladite franchise

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant au bail commercial du 21 novembre 2017, avec M. Claude QUINARD en l'étude de Maître SABATIER, Notaire à Privas afin de faire apparaître cette franchise sur le bail.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC « ELABORATION « MISSION D'ASSISTANCE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET A L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE »

VU le coût total pour la Mairie de ROCHESSAUVE établi à 2000€HT, et au vue des disparités entre communes,

Le Conseil Municipal décide de ne pas délibérer et de prendre de plus amples informations sur le calcul de la répartition des charges financières attribuées à chacun auprès de la CAPCA.

La délibération est renvoyée devant le prochain conseil en attente de ces éléments.

QUESTIONS DIVERSES :

Voirie :

L'entreprise SCR a débuté les travaux d'enrobés sur la commune.

Plusieurs personnes se sont plaintes d'avoir des « déchets » de goudron sur leur propriété.

L'entreprise a été contactée, une partie a d'ores et déjà était ramassée, le reste sera fait après le 15 Aout.

Subvention Dégâts d'orage :

L'attribution de la subvention demandée auprès de l'Etat suite au dernier conseil municipal a été refusée.

Mur route du Pré :

A ce jour la Mairie étant toujours en attente de devis n'a pas pu faire exécuter les travaux.

Chemin du Château :

Suite au courrier d'un administré signalant de nouvelles chutes de pierres sur la chaussée, un courrier sera envoyé au propriétaire du terrain surplombant la route.

Bulletin Municipal :

Celui-ci est terminé et en cours d'impression. Les conseillers devraient le distribuer dans les boites aux lettres à partir de la seconde semaine d'Août.

Ordures Ménagères :

Problème récurrent d'ordures renversées sur la chaussée dû des animaux ou à des incivilités.

Le conseil s'interroge sur la nécessité de 2 passages par semaine même en hiver sur le point de ramassage à l'embranchement de la route du Pré, au droit des containers de tris sélectifs.. La question de la faisabilité sera adressée à la CAPCA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Le Maire
Max LAFOND

